



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS

Veillez prendre note que le Club de soccer Mont-Royal Outremont tiendra de façon virtuelle son "Assemblée Générale Annuelle" le mardi 7 décembre 2021 à 20h00.

Lien pour l'AGA :

<https://meet.google.com/bha-hhcm-fgy?hs=224>

Selon les règlements généraux du Club, les postes au conseil d'administration soumis en élections sont les suivants :

VICE-PRÉSIDENT
SECRÉTAIRE
ADMINISTRATEURS (3) (résidents d'Outremont ou VMR)

Administration

3.1. Quorum

3.1.1. Les membres présents en personne constituent le quorum à toute assemblée générale ou spéciale des membres.

3.2. Avis de convocation

L'avis de convocation à l'AGA doit inclure les noms de tous les membres mis en candidature pour un poste d'administrateur. Tout membre qui veut se présenter pour un poste d'administrateur lors de l'AGA doit en aviser par écrit le secrétaire, ou à défaut de celui-ci, le président, au moins 15 jours francs avant la date prévue à l'article 3.7.1. pour l'envoi de l'avis de convocation. Cet avis peut être expédié par la poste ou par courriel, et les 15 jours seront calculés en fonction de la date de sa réception.

4.1.1. Durée du mandat

Les membres du CA sont élus pour un mandat d'une durée maximum de deux ans.

- L'un des vice-présidents et le secrétaire sont élus les années impaires.
- L'autre vice-président et le trésorier sont élus les années paires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles à l'AGA suivante.

Club de soccer Mont-Royal Outremont

999 McEachren, Outremont, (Québec) H2V 3E6, Tel : (514) 495-7473

Courriel : info@csmro.ca Internet : www.csmro.ca



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Postes au Conseil d'administration Mises en nomination

| | |
|----------------|-----------------------------------|
| VICE-PRÉSIDENT | Marc Lefrancois - sortant |
| SECRÉTAIRE | Erika Stumpf - sortant |
| ADMINISTRATEUR | Jean-Christophe Rolland - sortant |
| ADMINISTRATEUR | Natalie Jacques - sortant |
| ADMINISTRATEUR | Emmanuel Greciet - sortant |

3.3. Avis de convocation

L'avis de convocation à l'AGA doit inclure les noms de tous les membres mis en candidature pour un poste d'administrateur. Tout membre qui veut se présenter pour un poste d'administrateur lors de l'AGA doit en aviser par écrit le secrétaire, ou à défaut de celui-ci, le président, au moins 15 jours francs avant la date prévue à l'article 3.7.1. pour l'envoi de l'avis de convocation. Cet avis peut être expédié par la poste ou par courriel, et les 15 jours seront calculés en fonction de la date de sa réception.

Faire parvenir votre avis au Président d'élection, M. Jean-François Léveillé :

leveillejf@hotmail.com